
États financiers de
Le Collège d'arts appliqués
et de technologie La Cité collégiale

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des gains et des pertes de réévaluation	6
État de la situation financière	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-24
Annexes	25-26

RAPPORT FINANCIER DU COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Rapport de la direction

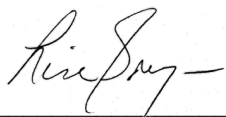
Les états financiers du Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale ("La Cité Collégiale") pour l'exercice clos le 31 mars 2023, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de La Cité Collégiale reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de La Cité Collégiale conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de La Cité Collégiale, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Présidente-directrice générale



Vice-président, Services administratifs

Lieu : Ottawa

Date : 2023-06-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état de la situation financière de La Cité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de La Cité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider La Cité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de La Cité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Cité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener La Cité à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 12 juin 2023

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes et annexes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Élimination des comptes interfonds \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Produits							
Subventions	A	59 467 531	5 120 660	—	—	64 588 191	62 276 271
Frais de scolarité		42 404 814	—	—	—	42 404 814	34 304 612
Revenus de contrats		17 045 920	—	—	—	17 045 920	12 865 297
Frais accessoires et de fournitures		4 061 438	—	—	—	4 061 438	3 843 797
Services associés	B	1 745 655	717 057	—	—	2 462 712	2 334 458
Intérêts		1 837 363	—	647 832	—	2 485 195	834 594
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds		103 075	—	186 172	(82 222)	207 025	312 264
Divers		10 430 956	—	—	—	10 430 956	8 081 995
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	—	6 578 672	—	—	6 578 672	6 300 309
		137 096 752	12 416 389	834 004	(82 222)	150 264 923	131 153 597
Charges							
Opérations							
Enseignement		76 427 801	—	—	—	76 427 801	70 325 520
Ressources pédagogiques		194 441	—	—	—	194 441	215 691
Affaires étudiantes		6 890 873	—	—	—	6 890 873	6 458 764
Administration		11 843 212	—	—	—	11 843 212	9 840 263
Ressources physiques		8 860 141	—	—	—	8 860 141	9 302 105
Projets spéciaux		5 228 943	594 551	—	—	5 823 494	7 496 657
Services associés	B	710 860	—	—	—	710 860	651 563
		110 156 271	594 551	—	—	110 750 822	104 290 563
Autres							
Dons, bourses et aide financière		1 237 587	—	834 004	(82 222)	1 989 369	2 869 201
Créances douteuses		676 500	—	—	—	676 500	648 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges		63 000	—	—	—	63 000	78 800
Intérêts de la dette à long terme		—	140 148	—	—	140 148	213 183
Rachat du swap		—	—	—	—	—	810 550
Amortissement des immobilisations corporelles		—	10 731 995	—	—	10 731 995	9 736 278
		1 977 087	10 872 143	834 004	(82 222)	13 601 012	14 356 012
		112 133 358	11 466 694	834 004	(82 222)	124 351 834	118 646 575
Excédent des produits sur les charges avant recouvrement des avantages sociaux futurs		24 963 394	949 695	—	—	25 913 089	12 507 022
Recouvrement (dépendances) des avantages sociaux futurs	10	(40 000)	—	—	—	(40 000)	12 000
Excédent des produits sur les charges		24 923 394	949 695	—	—	25 873 089	12 519 022

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

	Notes	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Fonds de dotation \$	2023 Total \$	2022 Total \$
		Non grevés d'affectations \$	Avantages sociaux futurs (note 10) \$	Affectés d'origine interne (note 12) \$	Total \$					
Soldes de fonds (insuffisance) au début		7 134 982	(2 470 000)	1 712 780	6 377 762	54 195 192	—	10 422 137	70 995 091	58 459 623
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		24 963 394	(40 000)	—	24 923 394	949 695	—	—	25 873 089	12 519 022
Apports reçus à titre de dotation		—	—	—	—	—	—	73 196	73 196	16 446
Transferts interfonds – affectations d'origine interne de l'exercice courant	12	9 217	—	(9 217)	—	—	—	—	—	—
Transferts interfonds – Réserve pour la transformation 2020	12	588 091	—	(588 091)	—	—	—	—	—	—
Transferts interfonds – Réserve pour transformation numérique	12	(7 680 109)	—	—	(7 680 109)	7 680 109	—	—	—	—
Transferts interfonds – programme de renouvellement des équipements	12	(181 360)	—	—	(181 360)	181 360	—	—	—	—
Transferts interfonds – programme de renouvellement des bâtiments	12	(18 190 230)	—	—	(18 190 230)	18 190 230	—	—	—	—
Soldes de fonds (insuffisance) à la fin		6 643 985	(2 510 000)	1 115 472	5 249 457	81 196 586	—	10 495 333	96 941 376	70 995 091

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

	Fonds de fonctionnement									
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2023 Total	2022 Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gains de réévaluation au début	—	—	—	—	—	—	1 134 220	1 134 220		657 478
(Pertes non réalisées) gains non réalisés de l'exercice sur les instruments financiers	—	—	—	—	—	—	(298 051)	(298 051)		(385 713)
Gains non réalisés de l'exercice sur les instruments dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—		862 455
Gains de réévaluation à la fin	—	—	—	—	—	—	836 169	836 169		1 134 220

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers

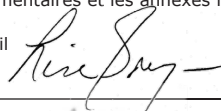
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État de la situation financière
au 31 mars 2023

Notes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Fonds de dotation \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Actif						
À court terme						
Encaisse	25 040 844	50 644 583	2 591 808	—	78 277 235	34 298 323
Subventions à recevoir	6 351 926	—	—	—	6 351 926	18 977 291
Débiteurs	9 324 480	—	21 162	—	9 345 642	7 665 177
Montant à recevoir du fonds de dotation *	3 218 613	—	—	—	—	—
Stocks	54 538	—	—	—	54 538	41 944
Frais payés d'avance	1 031 190	—	—	—	1 031 190	1 367 787
	45 021 591	50 644 583	2 612 970	—	95 060 531	62 350 522
Immobilisations corporelles	—	128 889 410	—	—	128 889 410	131 982 000
Subventions à recevoir	—	—	—	—	—	53 000
Montant à recevoir du fonds d'immobilisations *	3 822 559	—	—	—	—	—
Autres montants à recevoir	—	—	—	22 021	22 021	22 021
Placements à long terme	—	—	—	14 528 094	14 528 094	14 479 486
	48 844 150	179 533 993	2 612 970	14 550 115	238 500 056	208 887 029
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	20 231 041	—	196 773	—	20 427 814	14 189 776
Salaires et retenues exigibles	6 847 267	—	—	—	6 847 267	10 011 278
Apports reportés	14 006 385	393 583	2 416 197	—	16 816 165	12 587 261
Tranche à court terme de la dette à long terme	—	274 144	—	—	274 144	265 311
	41 084 693	667 727	2 612 970	—	44 365 390	37 053 626
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	90 233 365	—	—	90 233 365	93 293 192
Montant dû au fonds de fonctionnement *	—	3 822 559	—	3 218 613	—	—
Dette à long terme	—	3 613 756	—	—	3 613 756	3 887 900
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2 510 000	—	—	—	2 510 000	2 523 000
	43 594 693	98 337 407	2 612 970	3 218 613	140 722 511	136 757 718
Droits contractuels	—	—	—	—	—	—
Engagements et éventualités	—	—	—	—	—	—
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations corporelles	—	30 945 586	—	—	30 945 586	29 995 891
Reçus à titre de dotation	—	—	—	10 495 333	10 495 333	10 422 137
Affectés d'origine interne	1 115 472	50 251 000	—	—	51 366 472	25 912 081
Non grevés d'affectations	4 133 985	—	—	—	4 133 985	4 664 982
	5 249 457	81 196 586	—	10 495 333	96 941 376	70 995 091
Gains de réévaluation cumulés	—	—	—	836 169	836 169	1 134 220
	5 249 457	81 196 586	—	11 331 502	97 777 545	72 129 311
	48 844 150	179 533 993	2 612 970	14 550 115	238 500 056	208 887 029

* Ces éléments ne sont pas présentés dans les colonnes des totaux de l'état de la situation financière, car ils s'éliminent.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil



, administrateur

Présidente-directrice générale



, administrateur

Présidente du Conseil d'administration

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		25 873 089	12 519 022
Ajustement pour :			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(6 578 672)	(6 300 309)
Amortissement des immobilisations corporelles		10 731 995	9 736 278
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	10	(13 000)	20 000
		30 013 412	15 974 991
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	13	18 821 763	(16 023 244)
		48 835 175	(48 253)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 639 405)	(8 699 608)
Acquisition de placements à long terme		(4 707 653)	(4 603 572)
Disposition de placements à long terme		4 360 994	4 005 487
		(7 986 064)	(9 297 693)
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme		(265 311)	(5 531 799)
Diminution (augmentation) des subventions à recevoir		53 000	(32 000)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		3 268 916	4 185 615
Apports reçus à titre de dotation		73 196	16 446
		3 129 801	(1 361 738)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse		43 978 912	(10 707 684)
Encaisse au début		34 298 323	45 006 007
Encaisse à la fin		78 277 235	34 298 323

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité ») est constituée en vertu de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et d'offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a commencé ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, incluant les chapitres SP4200 à SP4270 et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Adoption du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations »

Depuis le 1er avril 2022, la Cité a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » en utilisant l'application rétroactive. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucun impact sur les états financiers de la Cité.

Constatations des produits

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports et contributions.

Les subventions reçues du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatations des produits (suite)

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produits de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de biens sont constatés dans le fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier. Les frais de scolarité sont reportés dans la mesure où les cours s'étendent au-delà de l'exercice financier de La Cité, soit le 31 mars 2023.

Les autres produits sont les revenus de contrats, les frais accessoires et fournitures, les services associés et les produits divers. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et le Régime de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfices collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

2. Méthodes comptables (suite)

Affectation du solde de fonds du fonds de fonctionnement

La Cité affecte une partie du solde de fonds du fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont engagées et un montant équivalent du solde de fonds affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de La Cité collégiale Inc., car La Cité ne contrôle pas cette entité.

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état des résultats.

Autres instruments financiers

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, ses débiteurs, ses créditeurs et charges à payer, ses salaires et retenues exigibles et sa dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du fonds d'immobilisations au coût.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrats de location-acquisition	Selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au fonds d'immobilisations.

2. Méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles (suite)**Réduction de valeur*

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de La Cité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements à long terme, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés.

3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le « ministère »). La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans l'état de la situation financière. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le fonds de dotation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

La politique de placement décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum	Cible	Maximum
	%	%	%
Actif			
Encaisse et marché monétaire	0	5	30
Titres à revenu fixe	27	55	83
Actions canadiennes de grande capitalisation	7	15	23
Actions américaines	5	11	17
Actions étrangères	5	11	17
Stratégies complémentaires	1	3	5

3. Gestion des capitaux (suite)

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice financier.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2023 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	287 061	—	—	101	287 162
Gouvernement fédéral	5 426 511	—	—	2 487	5 428 998
Étudiants	—	45 799	1 396 047	4 339 641	5 781 487
Comptes clients	1 222 353	209 674	188 703	100 220	1 720 950
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(3 872 955)	(3 872 955)
	6 935 925	255 473	1 584 750	569 494	9 345 642

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2022 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	281 337	—	—	101	281 438
Gouvernement fédéral	2 772 109	10 759	—	27 708	2 810 576
Étudiants	—	—	1 078 990	3 522 893	4 601 883
Comptes clients	3 026 155	87 035	63 371	12 692	3 189 253
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(3 217 973)	(3 217 973)
	6 079 601	97 794	1 142 361	345 421	7 665 177

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2022 \$	Acquisitions \$	Transferts/ Dispositions \$	Solde au 31 mars 2023 \$
Coût				
Terrain – campus d'Ottawa	14 214 398	—	—	14 214 398
Bâtiment – campus d'Ottawa	155 394 307	3 110 779	—	158 505 086
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	19 790 293	—	—	19 790 293
Résidence	14 539 763	—	—	14 539 763
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	6 668 210	212 246	—	6 880 456
Bornes électriques	230 824	—	—	230 824
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	49 502 171	1 226 620	—	50 728 791
Équipement informatique et logiciels	39 147 720	3 089 760	—	42 237 480
Matériel roulant	173 691	—	—	173 691
Fournitures	1 161 820	—	—	1 161 820
Équipement informatique acquis en vertu de contrats de location-acquisition	1 381 043	—	—	1 381 043
	303 440 809	7 639 405	—	311 080 214
	Solde au 31 mars 2022 \$	Amortissement \$	Transferts/ Dispositions \$	Solde au 31 mars 2023 \$
Amortissement cumulé				
Bâtiment – campus d'Ottawa	68 377 161	4 679 501	—	73 056 662
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	5 495 190	519 102	—	6 014 292
Résidence	6 571 730	398 401	—	6 970 131
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	5 967 009	69 589	—	6 036 598
Bornes électriques	11 541	23 082	—	34 623
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	44 700 070	2 597 724	—	47 297 794
Équipement informatique et logiciels	36 957 531	2 444 596	—	39 402 127
Matériel roulant	173 691	—	—	173 691
Fournitures	587 274	—	—	587 274
Équipement informatique acquis en vertu de contrats de location-acquisition	1 381 043	—	—	1 381 043
	171 458 809	10 731 995	—	182 190 804
Valeur comptable nette	131 982 000			128 889 410

6. Placements à long terme

	2023		2022
	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$
Fonds de dotation			
Encaisse	1 334 165	1 334 165	1 768 460
Titres à revenu fixe	3 823 314	3 726 988	3 769 251
Fonds d'obligations	3 947 918	3 766 283	3 723 774
Actions canadiennes	1 785 895	2 154 446	1 632 767
Fonds d'actions mondiales	2 106 961	2 815 416	1 924 723
Fonds de placements alternatifs	693 672	730 796	526 291
	13 691 925	14 528 094	13 345 266
			14 479 486

L'échéance des titres à revenu fixe et des fonds d'obligations s'échelonne sur une période allant d'août 2023 à juin 2032 (de novembre 2022 à juin 2031 en 2022). Les taux d'intérêts effectifs pour ces titres varient de 0.25 % à 3.75% (0.25 % à 2.90 % en 2022) jusqu'à leur échéance.

7. Apports reportés

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges d'exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds immobilisations	Fonds assujetti des restrictions	2023 Total	2022 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	9 398 788	572 851	2 615 622	12 587 261	12 607 961
Apports reçus	34 921 293	3 135 181	633 679	38 690 153	28 358 782
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	(2 610 704)	—	(2 610 704)	(2 517 049)
Constatés à titre de produits	(30 313 696)	(703 745)	(833 104)	(31 850 545)	(25 862 433)
Solde à la fin	14 006 385	393 583	2 416 197	16 816 165	12 587 261

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	93 293 192	94 179 644
Apports reçus ou à recevoir	908 141	2 896 808
Transfert des apports reportés à court terme	2 610 704	2 517 049
Constatés à titre de produits	(6 578 672)	(6 300 309)
Solde à la fin	90 233 365	93 293 192

9. Dette à long terme

	2023 \$	2022 \$
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,71 %, remboursable par versements semestriels de 77 326 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2043.	2 206 737	2 277 787
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,25 %, remboursable par versements semestriels de 127 691 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2030.	1 681 163	1 875 424
	3 887 900	4 153 211
Tranche à court terme	274 144	265 311
	3 613 756	3 887 900

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2024	274 144
2025	283 681
2026	293 551
2027	303 129
2028	314 570
Exercices subséquents	<u>2 418 825</u>
	<u>3 887 900</u>

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de La Cité sont membres du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) (le « régime »), qui est un régime de retraite multi-employeurs à prestations définies offert à tous les employés admissibles des membres du CAAT. Les membres du régime recevront des prestations en fonction de leur ancienneté et de la moyenne des gains annualisés au cours des cinq années consécutives les plus élevées précédant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. La Cité verse des cotisations au régime égales à celles des employés. Les gouverneurs du régime établissent les taux de cotisation pour assurer la viabilité à long terme du régime.

Les actifs de retraite sont constitués de titres de qualité supérieure. Les risques de marché et de crédit de ces titres sont gérés par le régime en plaçant les actifs du régime en fiducie et par le biais de la politique de placement du régime.

Tout excédent ou déficit de pension est une responsabilité commune des membres et des employeurs et peut affecter les taux de cotisation futurs. La Cité ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime, car les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer la quote-part de La Cité dans les actifs et les passifs du régime sous-jacent. La dernière évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des retraites au 1^{er} janvier 2023 indiquait un excédent actuariel de 4,7 milliards de dollars (4,4 milliards de dollars en 2022).

Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 5 432 663 \$ (5 136 046 \$ en 2022). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

Congés de maladie monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes de ces employé(e)s.

Congés de maladie non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes des employé(e)s.

La composition des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés est la suivante :

	2023	2022
	\$	\$
Autre régime d'avantages sociaux	537 000	483 000
Congés de maladies monnayables	—	53 000
Congés de maladies non monnayables	1 973 000	1 987 000
	2 510 000	2 523 000

La variation du passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 représente une diminution de 40 000 \$ (augmentation de 12 000 \$ en 2022). Ce montant comprend :

	2023	2022
	\$	\$
(Dépense) recouvrement – autres régimes d'avantages sociaux	(54 000)	43 000
(Dépense) recouvrement – congés de maladies non monnayables	14 000	(31 000)
	(40 000)	12 000

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2023 \$	2022 \$																																
Rendement sur les actifs	1,50%	1,50 %																																
Taux d'escompte	3,40%	2,90 %																																
Augmentation des coûts médicaux – hôpital	4,00%	4,00%																																
Médicaments	8,00% en 2018, diminuant à 4,00% en 2040	8,00% en 2018, diminuant à 4,00 % en 2040																																
Autres coûts médicaux	4,00%	4,00 %																																
Soins de la vue/auditifs	4,00%	4,00 %																																
Augmentation de la prime médicale	6,16% en 2023, diminuant à 4,00% en 2040	6,29 % en 2022, diminuant à 4,00 % en 2040																																
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,00%	4,00 %																																
Taux de mortalité	55,00 % (préretraite) / 105,00% (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B	55,00 % (préretraite) / 105,00 % (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B																																
Taux de retraite	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée																																
	<table><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr><tr><td>65</td><td>25 %</td></tr><tr><td>66</td><td>10 %</td></tr><tr><td>67</td><td>10 %</td></tr><tr><td>68</td><td>10 %</td></tr><tr><td>69</td><td>10 %</td></tr><tr><td>70</td><td>25 %</td></tr><tr><td>71-79</td><td>15 %</td></tr><tr><td>80</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	25 %	66	10 %	67	10 %	68	10 %	69	10 %	70	25 %	71-79	15 %	80	100 %	<table><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr><tr><td>65</td><td>35 %</td></tr><tr><td>66</td><td>17 %</td></tr><tr><td>67</td><td>17 %</td></tr><tr><td>68</td><td>17 %</td></tr><tr><td>69</td><td>30 %</td></tr><tr><td>70</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %
Âge	Taux de retraite																																	
65	25 %																																	
66	10 %																																	
67	10 %																																	
68	10 %																																	
69	10 %																																	
70	25 %																																	
71-79	15 %																																	
80	100 %																																	
Âge	Taux de retraite																																	
65	35 %																																	
66	17 %																																	
67	17 %																																	
68	17 %																																	
69	30 %																																	
70	100 %																																	

11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par La Cité et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du fonds de fonctionnement.

	étudiantes et étudiants de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2023 Total	2022 Total
	Phase 1	Phase 2				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Fonds de dotation</i>						
Solde au début	1 381 348	779 966	6 963 838	1 296 985	10 422 137	10 405 691
Apports reçus	—	—	3 000	70 196	73 196	16 446
Solde à la fin	1 381 348	779 966	6 966 838	1 367 181	10 495 333	10 422 137
<i>Fonds disponibles pour des bourses</i>						
Solde au début	207 901	117 390	1 051 420	131 033	1 507 744	1 431 723
Revenus de placement	46 214	26 095	233 079	42 461	347 849	600 171
Bourses émises	(86 580)	(48 887)	(437 864)	(74 500)	(647 831)	(524 150)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin	167 535	94 598	846 635	98 994	1 207 762	1 507 744
Nombre de bénéficiaires	87	49	440	72	648	535
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 548 883	874 564	7 813 473	1 466 175	11 703 095	11 929 881
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 659 549	937 050	8 371 734	1 570 931	12 539 264	13 064 001

12. Soldes de fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2023, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 51 366 472 \$ (25 912 081 \$ en 2022). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Fonds de fonctionnement – réserve pour engagements	1 115 472	1 124 689
Fonds de fonctionnement – réserve pour transformation 2020	—	588 091
Fonds d'immobilisations - réserve pour transformation numérique	15 680 109	8 000 000
Fonds d'immobilisations – programme de renouvellement des bâtiments	26 483 280	8 293 050
Fonds d'immobilisations – programme de renouvellement des équipements	8 087 611	7 906 251
	51 366 472	25 912 081

13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	\$	\$
Subventions à recevoir	12 625 365	(13 982 701)
Débiteurs	(1 680 465)	(617 510)
Stocks	(12 594)	(38)
Frais payés d'avance	336 597	(571 314)
Créditeurs et charges à payer	6 238 038	(1 593 491)
Salaires et retenues exigibles	(3 164 011)	(465 732)
Apports reportés	4 478 833	1 207 542
	18 821 763	(16 023 244)

14. Engagements

Location d'immeubles

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en février 2025.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2024	271 862
2025	140 886

15. Droits contractuels

La Cité a conclu un contrat avec Brio Stratégies pour des services de gestion de la résidence. La ristourne annuelle minimale garantie pour les deux prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2024	1 105 000
2025	828 000

16. Éventualités

Marge de crédit

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base et renégociable en août 2023; au 31 mars 2023, cette marge n'était pas utilisée (cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2022).

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers.

17. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant;
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- *Niveau 3* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2023
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	79 611 400	—	—	79 611 400
Placements				
Titres à revenu fixe	—	3 726 988	—	3 726 988
Fonds d'obligations	—	3 766 283	—	3 766 283
Actions canadiennes	—	2 154 446	—	2 154 446
Fonds d'actions mondiales	—	2 815 416	—	2 815 416
Fonds de placements alternatifs	—	730 796	—	730 796
Total	79 611 400	13 193 929	—	92 805 329

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2022
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	36 066 784	—	—	36 066 784
Placements				
Titres à revenu fixe	—	3 573 718	—	3 573 718
Fonds d'obligations	—	3 605 754	—	3 605 754
Actions canadiennes	—	2 243 427	—	2 243 427
Fonds d'actions mondiales	—	2 741 737	—	2 741 737
Fonds de placements alternatifs	—	546 390	—	546 390
Total	36 066 784	12 711 026	—	48 777 810

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2023
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme	—	3 887 900	—	3 887 900

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2022
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme	—	4 153 211	—	4 153 211

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

17. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Société fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Cité est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt auxquels les bénéfices de La Cité sont exposés surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêt. La Cité est exposée à des risques de taux d'intérêt en lien avec ses placements et sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme par un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation du taux d'intérêt du marché n'aura aucune répercussion sur les débours reliés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2023, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 102 038 \$ (244 057 \$ en 2022). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

b) Risque de prix autre

Le risque du prix autre est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ses placements. Au 31 mars 2023, une variation de 5 % des indices des marchés pertinents entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 473 347 \$ (456 865 \$ en 2022). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère.

Les sommes dans le fonds de dotation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

17. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2023

Subventions – Annexe A

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Ministères des Collèges et Universités / du Travail, de la Formation et du Développement des compétences / Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires				
Formation professionnelle				
Fonctionnement	38 317 173	5 120 660	43 437 833	42 470 851
Impôts fonciers	254 700	—	254 700	265 050
Service emploi	2 554 471	—	2 554 471	2 715 049
Alphabétisation et formation de base	1 084 267	—	1 084 267	1 086 607
Apprentissage et projets spéciaux	3 254 215	—	3 254 215	3 021 889
Aide financière	140 347	—	140 347	220 073
Autres	9 939 175	—	9 939 175	6 565 466
	55 544 348	5 120 660	60 665 008	56 344 985
Autres sources	3 923 183	—	3 923 183	5 931 286
	59 467 531	5 120 660	64 588 191	62 276 271

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2023

Services associés – Annexe B

	Services alimentaires \$	Résidence \$	Stationnements et services complémentaires \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Activités d'opérations					
Chiffre d'affaires	—	1 206 560	1 244 528	2 451 088	2 334 458
Couverture du service de la dette du fonds d'immobilisations	—	(717 057)	—	(717 057)	(1 542 961)
	—	489 503	1 244 528	1 734 031	791 497
Frais d'exploitation	—	173 674	411 274	584 948	610 979
Excédent des produits sur les charges des activités d'opérations	—	315 829	833 254	1 149 083	180 518
Activités d'impartition					
Royautés	11 624	—	—	11 624	—
Facturation de services	—	—	—	—	—
	11 624	—	—	11 624	—
Frais d'exploitation	125 912	—	—	125 912	40 584
Insuffisance des produits sur les charges des activités d'impartition	(114 288)	—	—	(114 288)	(40 584)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(114 288)	315 829	833 254	1 034 795	139 934